

2018 DU 167 Dénomination allée Claude Cahun (6e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " allée Claude Cahun " à une partie du terre-plein central du boulevard Raspail, à Paris (6e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination " allée Claude Cahun " est attribuée au terre-plein central du boulevard Raspail, voie publique, commençant rue de Fleurus et finissant rue Huysmans, à Paris (6e).